

Qui a écrit :

En très peu de temps ... la foire de Châlons sera morte ?

Serait-ce une prédiction de quelques gauchistes illuminés ? Eh non ! Elle vient de la très sérieuse UCIA.

Dans une lettre adressée le 1^{er} juillet 2009 aux élus du Conseil municipal de Châlons, les co-présidents de l'Union commerciale, industrielle et artisanale de Châlons expliquent pourquoi la délégation de service public imaginée par BBB conduira à la catastrophe :

" Que se passera-t-il si la Foire et les salons sont à l'avenir organisés par un groupe capitalistique ? Son seul objectif sera la rentabilité à court terme, sans se préoccuper de la vie économique locale.

La recette est simple :

- Augmentation des loyers pour les exposants
- Augmentation des tarifs d'entrées pour les visiteurs
- Suppression d'un certain nombre d'opérations événementielles coûteuses, comme les concerts, mais qui sont une autre clé de la réussite de la Foire de Châlons
- Remplacement des prestataires locaux par des prestataires nationaux ou internationaux, sans implication dans la vie locale
- Disparition des emplois CDD qui ont permis à des centaines de jeunes Châlonnais d'effectuer leur 1^{er} " job " au sein des équipes de la Foire et des salons
- Disparition de toutes les manifestations et événements " non rentables " qui servent de vitrines incomparables à de très nombreuses associations locales.

Résultat : en très peu de temps... la foire de Châlons sera morte ! "

Nous sommes pour un nouveau parc des expositions

Face à la vétusté du parc des expositions, BBB a renoncé à le restructurer et a opté, comme nous le demandions, pour la construction d'un nouvel équipement. Ce nouveau parc doit être adapté à nos besoins et devenir un levier du développement de notre territoire. Sa reconstruction sur site, loin de s'imposer, sera génératrice de surcoûts et de retards inutiles.

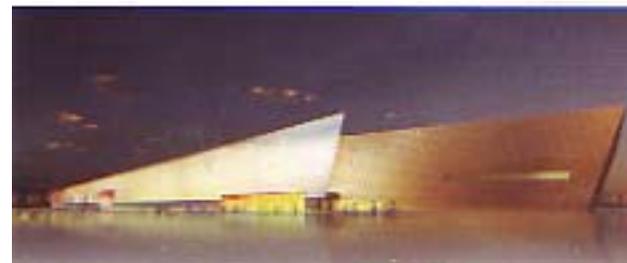
Nous voulons un autre projet : raisonnable, durable et responsable

Nous proposons pour cela de :

- redimensionner le Parc pour le rendre durable ;
- construire le parc en périphérie de Châlons (Escarnottières, Carrefour de la Lune, emplacement de l'ancienne sucrerie...) : l'emplacement actuel serait récupéré pour construire des logements ;
- réaliser des travaux d'attente indispensables sur le parc actuel en attendant la fin de la construction du nouveau parc ;
- renoncer au partenariat public privé, trop coûteux, et financer cet investissement par un emprunt sur 30 ans dont la charge annuelle permettra d'économiser plus d'un million € par an sur le loyer actuellement prévu ;
- confier la gestion du parc à une Société d'Economie Mixte dans laquelle l'UCIA pourrait trouver sa place ;
- intégrer la construction du parc dans un projet de développement global, durable et ambitieux du territoire de Châlons en cessant de gérer la ville à la petite semaine par promotion successive de gadgets !

LA NOUVELLE FORCE
POUR Châlons

Le futur parc des expositions :



explosion des finances locales et envolée des impôts !

octobre 2009

Association La Nouvelle Force - 13 rue des Martyrs de Soweto - 51000 Châlons-en-Champagne
blog : <http://lanouvelleforce.hautetfort.com>
courriel : lanouvelleforce@gmail.com - tel : 06.47.15.90.76
Si vous imprimez ce document, faites le de préférence sur papier recyclé

Equipement Erreur de méthode

Incompréhensible

- la superficie couverte de l'équipement passe de 17 000m² à 20 000m². Or, elle n'est utilisée dans sa totalité qu'une seule fois dans l'année pendant la Foire ;
- la salle de spectacles, indisponible durant la foire, est surdimensionnée : 7000 spectateurs debout et 3000 assis, contre 2000 prévus au futur Zénith de Reims ;
- le cahier des charges de la nouvelle salle de spectacle précise qu'on ne pourra y organiser ni concerts symphoniques, ni théâtre, ni spectacles cinématographiques.

Non durable

Où sont passées les belles promesses du grenelle local de l'environnement ?

BBB prétend construire un équipement « éco-responsable », mais il a supprimé du projet son volet développement durable. Il n'y aura ni panneaux photovoltaïques, ni régulations thermiques par puits canadiens, ni récupération des eaux...

Et l'aménagement durable de notre ville ?

Le futur équipement ne s'intègre pas dans un projet d'aménagement global territorial, puisque l'aménagement des voiries, la gestion des flux de circulation, les nuisances pour le voisinage... ne sont toujours pas traités.

Irresponsable

A l'heure où nous devons réfléchir à un nouveau modèle de consommation plus soutenable, on nous propose ici, sans réelle concertation, les vieilles recettes qui ont fait leur temps : **du show et de la démesure**... Quand nous aurons bien applaudi aux concerts géants dans une salle au 3/4 vide, que restera-t-il comme temps d'applaudissement pour nos enfants ?

PPP : Partenariat Public Privé

Le nouveau parc : un équipement cher

+

Le PPP : un choix financier coûteux

=

l'explosion des impôts

Qui paiera quoi ?

Financement public annoncé..... 29,8 M€

1. Ville de Châlons 10,0 M€ à emprunter
2. Autres subventions 19,8 M€

Financement privé (PPP) 12,0 M€ } 20,2M€
Remboursement TVA par l'Etat 8,2 M€ }

Total public et privé 50,0 M€

- **Loyer prévisionnel** à payer par la ville pour le PPP **durant 30 ans soit +10 points d'impôts : 2,8 M€**
- remboursement de l'emprunt de 10M€ **par an sur 30 ans, soit +2,33 points d'impôts : 0,65M€**
- Total annuel soit +12,33 points d'impôts : 3,45 M€**

incidence d'une hausse de 12,33% des impôts locaux

(en sus de la revalorisation annuelle faite par l'Etat pour compenser l'inflation)

- **locataire d'un F3 au Verbeau** = 49 € de plus par an sur 30 ans sur sa taxe d'habitation.
- **propriétaire d'un F5 rive-gauche** = 117 € de plus par an sur 30 ans sur ses taxes (habitation et foncière)
- **propriétaire d'une maison bourgeoise en centre ville** = 294 € de plus par an sur 30 ans sur ces mêmes taxes.

Faut-il un loyer ou un emprunt ?

Le loyer prévu, hors revalorisation contractuelle, est de 2,8M€ par an sur 30 ans. Il comprend l'entretien et les réparations. Si la ville empruntait sur 30 ans pour couvrir le PPP (12M€), elle économiserait 2 M€/an, soit l'équivalent de 7,14 points d'impôts. Elle aurait certes à sa charge l'entretien et les réparations, mais leur coût annuel moyen ressort à 0,125M€ par an dans le projet.

Délégation de service public :

Manipulation et duperie !

L'exploitation du nouveau parc sera confiée à un délégataire dans le cadre d'une procédure de délégation de service public (DSP). Ce faisant, BBB manipule et dupe les Châlonnais.

Le cahier des charges de la DSP prévoit **deux hypothèses pour la gestion :**

- 1° soit le délégataire gère toutes les activités
- 2° soit le délégataire gère les activités sauf la foire exposition qui resterait à l'UCIA.

Manipulation !

Jamais un délégataire n'acceptera de se priver de la foire, cette activité représentant les 2/3 de son budget.

Duperie !

Le principe de la DSP prévoit que les risques de gestion sont supportés par le délégataire. Mais celui-ci ne manquera pas de demander à la ville une compensation financière au motif que la ville fixe les tarifs et qu'il perd de l'argent. C'est un procédé habituel dans les DSP et déjà en vigueur au parking de l'EHV.

Bon à savoir

Le département conditionne sa subvention (8M€) à une coordination de la programmation des spectacles avec Reims et Epernay. Elle est loin d'être acquise.

BBB a choisi le même programmiste que celui du Millénium à Epernay. Celui-ci génère des pertes financières d'exploitation importantes que la ville d'Epernay doit « éponger ».

Si le projet de BBB se soldait par une telle ardoise, qui d'autre que le contribuable châlonnais devra la payer ?